

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ACTIONS MONDE BNPP AM (FR0007471198)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, d'optimiser la performance en privilégiant l'exposition sur les marchés internationaux d'actions. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire au sein du FCP.

La gestion du FCP étant discrétionnaire, il n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, à titre indicatif, son profil de risque et sa performance a posteriori peuvent être appréciés relativement à l'indice composite suivant : 57% MSCI AC WORLD Ex-USA (dividendes réinvestis, exprimé en euros) + 43% MSCI USA (dividendes réinvestis, couverts en euros).

Caractéristiques essentielles du FCP :

La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers en respectant l'objectif de gestion. Cette allocation repose sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations, techniques et quantitatifs. Les décisions d'investissement sont régulièrement réexaminées en fonction de l'évolution de ces derniers par l'équipe de gestion.

Une sélection active des instruments financiers cherchera à optimiser la performance relative des choix d'allocation. Le FCP n'est pas indiciel et sa gestion est discrétionnaire puisque reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés financiers. L'investissement du FCP se fera à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA.

Le FCP est investi via des OPCVM ou des FIA en actions et autres titres de sociétés (par référence à l'article L211.1 du code monétaire et financier) de tous secteurs et de toute capitalisation, émis sur les marchés internationaux dont les pays émergents (à hauteur de 30% maximum de l'actif net). Le FCP pourra détenir jusqu'à 25% de valeurs de petite capitalisation. Le degré d'exposition aux marchés actions est compris entre 0% et 110%. Le gérant peut investir jusqu'à 100% de l'actif net du FCP en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français ou d'OPCVM européens, jusqu'à 30% de son actif net dans des FIA ou fonds d'investissement étrangers répondant aux quatre critères fixés par l'article R.214-13 du code monétaire et financier, et jusqu'à 10% dans certains OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en OPC monétaires, en l'absence d'opportunité d'investissement ou lorsque les conditions de marché justifient une exposition minimale aux actions.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition aux risques actions et en exposition de change. Le niveau d'exposition du FCP au risque actions, en intégrant l'utilisation de produits dérivés, pourra atteindre 110% de l'actif net. Le FCP peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

Les demandes de rachat centralisées par BNP Paribas Securities Services le jour J à 12 heures, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+2, datée du jour J+1.

Autres informations : Affectation du résultat net : capitalisation et/ou distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,65% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

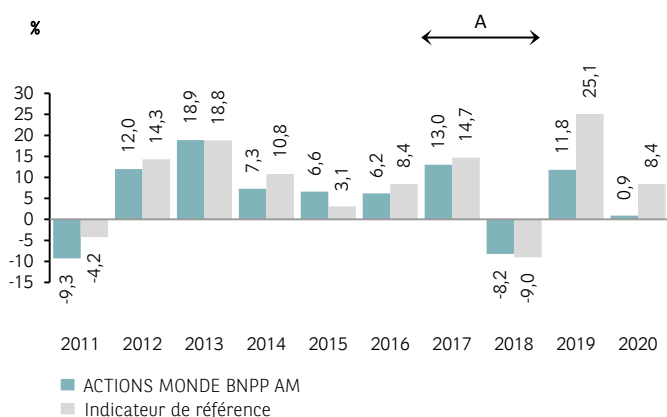
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



A: Entre le 23 décembre 2016 et le 6 novembre 2018, la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque du FCP étaient différents.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 10 octobre 1994 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- A compter du 6 novembre 2018, il a été procédé à la modification de la stratégie d'investissement et du profil de rendement/risque du FCP.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.